



SCI et habilitation familiale

Par **Mollyhelios**, le **07/06/2025** à **10:42**

Mon fils a créé avec son ex compagne une sci, malheureusement ils se sont séparés et nous avons mis notre fils sous habilitation familiale (il avait été auparavant sous curatelle renforcée),

actuellement la maison est en vente et comme mon fils a dépensé énormément d'argent, je ne veux plus qu'il en dépense (argent qu'il avait eu suite à un grave accident), j'aimerais faire dissoudre cette sci et faire reprendre les parts par son ex compagne.

cela est il possible ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le **07/06/2025** à **11:34**

Bonjour,

voici :

<https://www.notaires.fr/fr/article/societe-civile-immobiliere-dissolution-linitiative-des-associes>

<https://www.notaires.fr/fr/article/societe-civile-immobiliere-liquidation-de-la-societe>

<https://www.annonces-legales.fr/fiches-pratiques/sci/dissolution-liquidation-sci/dissolution-sci-familiale-mode-demploi/>